

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du vingt-neuf avril deux mille vingt-quatre

Le Conseil municipal, légalement convoqué le 22 avril 2024, s'est réuni sous la Présidence de Monsieur Michel PERRAUD, Maire.

PRÉSENTS	REPRÉSENTÉS	ABSENTS	POUVOIRS
27	7	1	7

Objet :

13 - Acquisition de la parcelle AH 955 à DYNACITÉ à l'espace Jacques CHIRAC situé rue Anatole France

PRÉSENTS : Michel PERRAUD, Laurent HARMEL, Anne MOREL, Jacques VAREYON, Anne-Marie GUIGNOT, Noël DUPONT, Marie-Claire EMIN, Jean-Jacques MATZ, Evelyne VOLAN, Fatih KAYGISIZ, Dominique BEY, Marie-Jo LEVILLAIN, Françoise COLLET, Jacques MAIRE, Christine PIQUET, Fabrice BERTERA, Corinne REGLAIN, Fanny RIPPE, Assad AKHLAFA, Amaury VEILLE, Freddy NIVEL, Hugo CARRAZ, Christine PITTI, Jean-Charles de LEMPS, Annie ZOCCOLO, Julien MARTINEZ, Marine PARROT,

REPRÉSENTÉS : Caroline MANZONI (pouvoir à Dominique BEY), Yamina GRANDCLEMENT (pouvoir à Corinne REGLAIN), Laure MANDUCHER (pouvoir à Fanny RIPPE), Antoine LUCAS (pouvoir à Michel PERRAUD), Jean-Michel FOUILLAND (pouvoir à Jean-Charles de LEMPS), Alexandra ANTUNES (pouvoir à Julien MARTINEZ), Philippe TOURNIER-BILLON (pouvoir à Hugo CARRAZ)

ABSENTS : Sonia CHEVAUCHET

Le quorum étant atteint, le Conseil municipal peut délibérer.

M. Jacques VAREYON est nommé secrétaire de séance.

M. Noël DUPONT, rapporteur, rappelle au Conseil municipal que le bailleur social DYNACITÉ a construit 52 logements dans le cadre du projet « Espace Jacques Chirac », situé entre la rue Anatole France et la rue Victor Hugo.

Afin de procéder aux régularisations foncières nécessaires suite au dernier levé du géomètre, DYNACITÉ cédera également, à l'euro symbolique, à la Ville d'Oyonnax, la parcelle cadastrée AH 955, d'une superficie d'1 m² correspondant à une partie des espaces communs.

Ladite parcelle sera classée dans le domaine public communal.

Les frais afférents à cette transaction seront supportés par DYNACITÉ.

Le Conseil municipal,

Après en avoir délibéré,

Vu l'avis de la Commission du Patrimoine et de l'Urbanisme et Développement Durable,

A l'unanimité,

Objet :

13 - Acquisition de la parcelle AH 955 à DYNACITÉ à l'espace Jacques CHIRAC situé rue Anatole France

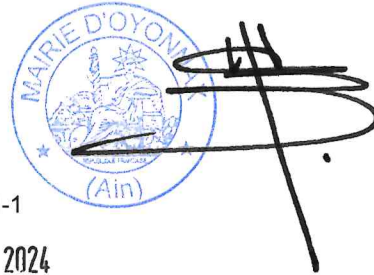
- Autorise l'acquisition à l'euro symbolique, de la parcelle cadastrée AH 955 par la Ville d'Oyonnax,
- Décide de prononcer le classement dans le domaine public communal de la parcelle cadastrée AH 955,
- Autorise Monsieur le Maire à effectuer toutes les formalités nécessitées par la transaction visée ci-dessus et notamment signer l'acte afférent, lequel sera reçu par l'Etude CBJ Notaires pour la Ville d'Oyonnax,
- Ajoute que l'ensemble des frais afférents seront supportés par DYNACITÉ.

Fait à Oyonnax, le 29 avril 2024

Secrétaire de séance,



Le Maire,



Délibération certifiée exécutoire de plein droit conformément aux dispositions de l'article L 2131-1 et suivants du CGCT :

- par sa présentation en Préfecture le 30 AVR 2024
- par sa publication le 30 AVR. 2024

Le Maire

